

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Août

## Lettre d'un campagnard

Monsieur le Directeur,

C'est un dur métier de pousser la faux du matin au soir, sous les rayons d'un soleil brûlant comme celui qui dessèche nos sillons depuis plusieurs semaines ! Si vous voyiez comme la sueur ruisselle sur les visages hâtés de nos moissonneurs et de nos moissonneuses, vous diriez, certainement, ce que nous répétons chaque jour, entre nous, quand, vers l'heure de midi, assis sur une gerbe, en plein air, nous prenons notre modeste repas : qu'un morceau de pain coûte cher !

Ah ! oui, il coûte cher ! ce morceau de pain dont on ne sait si bien apprécier tout le prix que quand l'estomac crie la faim et que, comme cela arrive trop souvent chez le pauvre, la huche est vide.

Combien de labour, de fatigues et de soins pour préparer le sol qui doit recevoir dans son sein ce modeste grain de blé, qui deviendra plus tard un épi ; pour sarcler les mauvaises herbes qui empêcheraient la plante de croître et de se développer ; pour la faucher quand elle est arrivée à sa maturité, la mettre en gerbes, procéder au battage, au vannage, etc.

On ne se rend pas bien compte, à la ville, de tout ce qu'un pareil travail, ou plutôt de ce que cette longue suite ininterrompue de travaux, exigent de soins, de labours, et causent de soucis, et souvent les riches — j'entends bien entendu ne parler ici que de ces riches oisifs qui n'ont jamais rien fait de leurs dix doigts et qui n'ont eu pour avoir leur pain gagné, que la peine de naître et d'hériter des écus amassés par leurs parents — ces riches-là, dis-je, ne peuvent guère se faire une idée de ce qu'a coûté de fatigues à l'ouvrier des champs, le pain blanc qu'ils mangent et que souvent ils gaspillent avec une coupable insouciance.

N'allez pas croire que si je parle ainsi, c'est par jalousie et pour me plaindre de mon sort qui est celui de tous les braves campagnards, cultivateurs, menagers, etc., mes amis... Non, nous n'avons pas l'esprit grincheux et nous savons prendre les choses telles qu'elles sont, avec un brin de philosophie que l'on ne rencontre pas toujours chez les esprits les plus cultivés. Mon avis est que les gens oisifs sont plus à plaindre qu'à envier ; car l'oisiveté est plus funeste à l'homme que le travail. Ce n'est pas sans raison que l'on dit que la paresse est la mère de tous les vices : nous en avons tous les jours sous les yeux des preuves convaincantes. L'ouvrier honnête et laborieux trouve toujours moyen de gagner sa vie et celle de sa famille. La misère et la faim n'entrent que dans la maison du paresseux, de l'ivrogne, du débauché !... D'ailleurs, le bien-être et la richesse, pas plus que l'intelligence et le jugement ne sauraient être répartis également entre tous les hommes. Aussi je considère comme des utopistes ceux qui préconisent le communisme, ou ce qu'ils appellent le collectivisme, et qui promettent la poule au pot aux paysans. Ces gaillards là sont tout simplement des blagueurs, des attrape-nigauds dont il faut se défier.

Et nous en voyons tous les jours de ces

blagueurs qui viennent nous dire d'un ton hypocrite : « Ah ! les travailleurs sont bien malheureux et bien à plaindre par le temps qui court !... Rien ne va !... Ça marcherait mieux si l'on mettait en pratique nos idées ! »

Le boniment est connu et le paysan ne se laisse pas prendre à votre glu, mes beaux parleurs !... Allez compter vos calembredaines à ceux qui ont du temps à perdre. Pour nous, nous sommes pressés. Nous voulons profiter du beau temps pour rentrer notre moisson. Et puis, est-ce que vous voudriez nous faire croire que les alouettes tomberaient toutes rôties sur notre table, le jour où vos belles théories communistes seraient mises en pratique. Allons donc !...

Ces gens là nous coûtent trop cher, et malheureusement nous constatons aussi avec regret, que la République ne se montre pas assez économe des deniers publics. Et cependant nous avions fondé sur elle de grandes espérances ; nous avions espéré qu'elle ferait des réformes utiles et surtout qu'elle allégerait les charges qui pèsent si lourdement sur la classe ouvrière.

On songe un peu à tout cela, en poussant la faux et en recueillant les gerbes de blé ; et les réflexions que l'on fait entre-soi sont parfois très amères. D'autant plus qu'on n'a cessé de nous répéter que la République est un gouvernement à bon marché.

Or, nous payons de lourds impôts et nous vendons nos récoltes un prix véritablement dérisoire ; le prix de revient en est beaucoup plus élevé que le prix de vente ; il est évident qu'il nous est impossible, dans ces conditions, de nouer, comme on dit, les deux bouts.

La récolte, cette année, sera médiocre pour toutes les céréales. On estime généralement qu'elle ne donnera que moitié de la précédente et cependant, nous ne vendons pas notre blé plus cher. Je sais bien que nos gouvernants nous promettent monts et merveilles, chaque fois qu'il est question de l'agriculture, à la Chambre ; mais, malheureusement, toutes leurs belles paroles restent sans effet, et nous sommes Gros-Jean après, comme avant.

Pourtant, il serait grand temps d'aviser et de nous donner autre chose que de vaines promesses.

Si nous ne récoltons pas grand chose cette année, le fisc impitoyable n'en tiendra pas compte ; il n'en viendra pas moins prendre dans notre poche les trois milliards et demi du budget des dépenses.

Trois milliards et demi !... C'est trop, beaucoup trop ! pour un pays qui ne compte que trente-huit millions d'habitants.

Agréer, etc.

JEAN-LOUIS.

## INFORMATIONS

### Guillaume II à Paris

A plusieurs reprises, certains journaux se sont fait l'écho du vif désir qu'aurait Guillaume II de venir à Paris, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Une feuille, intitulée le 14 Juillet, se fait adresser une lettre d'Alsace-Lorraine, qui réédite ce bruit en l'accompagnant de détails en apparence précis. Nous reproduisons cette correspondance à titre de curiosité et en laissant, est-il besoin de le dire, la responsabilité des rensei-

gnements sensationnels qu'elle contient à son auteur, anonyme, d'ailleurs.

C'est à Osborne, en allant voir sa grand-mère, la reine Victoria, que l'empereur Guillaume voudrait se rencontrer avec le président de la République française.

Lors de son dernier séjour à Paris, le prince de Galles a été chargé de transmettre une invitation à M. Félix Faure — qui a réservé sa réponse, paraît-il. Le but de Guillaume serait de prendre contact avec le chef de l'Etat avant l'Exposition de 1900, à laquelle il tient à assister. Son plus violent désir est de voir Paris, et, la question de l'Alsace-Lorraine mise de côté, il est prêt à faire certaines concessions pour faciliter son voyage en France.

Tout récemment encore, on racontait, à Metz, que la diplomatie impériale avait reçu des instructions dans ce sens. Une entrevue a même dû avoir lieu entre le prince de Hohenlohe et le comte de Munster, ambassadeur à Paris. Que sortira-t-il de tout cela. A dire vrai, les Alsaciens-Lorrains ne voient pas ces négociations sans une certaine inquiétude.

## MADAGASCAR

Les nouvelles alarmantes que la colonie de Madagascar ne nous a pas ménagés depuis quelques mois, ont résolu le ministre des colonies à envoyer dans l'île un officier de réelle valeur, le général Gallieni, avec la charge de rétablir l'ordre. L'état de siège va être déclaré dans l'Emyrne et le pays des Betsileos ; il faudra vraisemblablement l'étendre à toutes les provinces.

Nous ne saurions trop le répéter : les troubles qui désolent certaines parties peu accessibles de cette île si vaste, n'ont pas été causés ou aggravés par la venue des Français ; ils sont la condition déjà ancienne de la monarchie hova, presque la forme sociale de ce peuple, voué à l'anarchie par l'excès d'une tyrannie locale, impuissante à généraliser son despotisme et réduite à tout tolérer pour paraître gouverner.

Mais ce qui n'est pas contestable, c'est que l'essai du régime civil n'a pas réussi à Tananarive ; le talent ou les capacités de M. Laroche n'ont rien à voir dans l'espèce : personne ne met en doute sa bonne foi et sa compétence administrative ; les résultats sont là, qui tout en pouvant s'expliquer, produisent une impression pénible ; ceux même qui ont, comme nous, la conviction que les colonies doivent le plus promptement échapper aux ingérences de l'autorité militaire, sont forcés de reconnaître, sans s'exagérer le péril, qu'une action rapide s'impose, et qu'il faut à la fois procéder par des envois de troupes et par une justice martiale.

Le général Gallieni possède en mains toutes les ressources nécessaires ; son envoi là-bas n'est que la reprise du plan primitivement adopté par M. Hanotaux, qui a eu l'occasion de faire savoir, depuis son retour au ministère, que son intention était de conserver, après la victoire, le général Duchesne à la tête du gouvernement de l'île, et de préparer les voies à l'autorité civile par une transition indispensable où l'autorité militaire aurait accompli son rôle pacificateur.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi, jour de l'Assomption.

### L'orphéon de Cahors à Figeac

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur.

Quelle tempête, grand Dieu ! à propos de l'Orphéon de Cahors, se rendant au concours musical de Figeac. Quel crime abominable ! La jeunesse cadurcienne, répondant à une gracieuse invitation de la jeunesse figeacoise, à l'occasion d'une fête locale, avec le même empressement que la

jeunesse de Figeac avait accepté notre invitation aux divers concours de Cahors, mais c'est horrible ! Comment ! l'Orphéon accepterait le rôle de valet de personnes politiques plus ou moins en vue, — et certains journaux de Cahors de jeter feu et flammes contre pareille indignité.

On croit rêver véritablement quand on lit de semblables énormités à l'adresse de pauvres diables d'orphéonistes qui croyons, tout bonnement, remplir un acte de fraternité louable et de stricte courtoisie à l'égard d'une société sœur.

Que les politiciens de Cahors se rassurent. L'Orphéon a trop souci de sa dignité, pour se prêter à n'importe quelle manifestation politique, à n'importe quel rôle blessant pour ses convictions et son indépendance. Il ira à Figeac avec des idées plus larges et plus hautes : il chantera pour l'harmonie des cœurs et la fraternité des peuples, dédaignant les mesquines rivalités et tout leur cortège de haines et de divisions.

Voilà la seule mission de l'Orphéon, à Figeac, comme partout, et personne n'a le droit de la mettre en doute.

Un Orphéoniste.

\* \* \*

Un de nos correspondants nous écrit sur le même sujet :

Cahors, le 12 août 1896.

Monsieur le Directeur,

Je viens de prendre connaissance de la dernière séance du Conseil municipal ; j'ai vu avec peine que radicaux-socialistes et progressistes s'étaient entendus comme un seul homme pour voter 300 fr. pour permettre à la Société musicale de la ville d'aller rehausser par sa présence la fête politique de Figeac, où les ambitieux et ennuyeux politiciens vont encore se gaudir et endoctriner nos malheureux paysans, si faciles à gober les doctrines les plus malsaines.

Voilà donc la première preuve des promesses mensongères faites aux électeurs Cadurciens. Nous voulons faire de larges économies ! disaient toutes les professions électorales. Quelle triste plaisanterie !

Les pauvres moutons cadurciens ont été tondu jusqu'à la peau dans le passé, ils le sont encore à présent et l'avenir leur prendra la peau.

J'ai été fort surpris que parmi les rares modérés qui siègent à notre Hôtel-de-Ville, il ne se soit pas présenté un homme sérieux pour rejeter cette demande de 300 fr. dont j'ai critiqué plus haut l'usage.

N'eut-il pas mieux valu employer cette somme à soulager nos malheureux Conci-toyens, ruinés par les derniers orages.

Je ne doute pas que tous les hommes de cœur, et ils sont nombreux dans notre cité, auraient suivi le Conseil municipal dans cette voie, riches et pauvres auraient apporté leur obole, pour donner à cette souscription une preuve de solidarité et de fraternité républicaines et chrétiennes.

Un peu moins de musique politique et du pain aux malheureux.

Un journal comme le vôtre qui ouvrirait ses colonnes au développement de cette idée, trouverait une adhésion générale et de l'écho dans les cœurs généreux de tous les partis.

Faites de cette idée l'usage le plus convenable et si vous la mettez à jour, moi, maigre retraité, je m'inscris pour 20 francs.

Veillez agréer, etc.

X...

\* \* \*

La lettre ci-dessus d'un orphéoniste, répond victorieusement à l'accusation de « manœuvres politiques » portée inconsidérément contre l'orphéon de Cahors.

Quant à la question de la subvention du Conseil municipal qui aurait pu, d'après notre second correspondant X..., être plus utilement employée, nous ne pouvons que souhaiter une chose, c'est que le Conseil municipal qui encourage les arts, ne se montre pas moins généreux à l'égard de nos compatriotes **victimes des derniers orages** et qu'il s'associe comme il convient, à la souscription ouverte en leur faveur.

Dès aujourd'hui, le *Journal du Lot* recueille les souscriptions.

#### Concert de l'Orphéon

On nous annonce, à l'instant, que l'Orphéon de Cahors organise un concert au profit *des victimes de la grêle*. Nos félicitations aux orphéonistes pour leur généreuse initiative.

#### L'Avenir Cadurcien

La Société musicale *L'Avenir Cadurcien*, venant du concours d'Agen, est arrivée à Cahors, mardi soir, par le train de 10 h. 37.

A la gare, l'Orphéon, les membres des commissions de l'Orphéon et de l'Avenir Cadurcien et un nombreux public attendaient les musiciens qui se sont rendus en jouant un pas redoublé entraînant, à l'hôtel de ville brillamment éclairé pour les recevoir.

Le président M. Bach, a présenté les musiciens au Maire de Cahors, qui les a chaudement félicités sur les succès qu'ils venaient d'obtenir, succès dûs, a-t-il ajouté, au zèle et au dévouement de leur jeune chef M. Rivière.

#### Conseil général du Lot

SESSION D'AOUT

Le Conseil général du Lot se réunira lundi, 17 août, à 2 heures du soir.

## LES GRANDES MANŒUVRES DE SEPTEMBRE

La revue d'honneur qui sera passée au mois de septembre prochain dans les environs de Châteauneuf-sur-Charente, en présence du président de la République, réunira à l'ouest d'Angoulême une quantité imposante de troupes de toutes armes.

On sait que le 17<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier général est à Toulouse, constituera avec le 12<sup>e</sup>, quartier général à Limoges, une armée pourvue de tous ses services, commandée par le général de division Caillot, membre du conseil supérieur de la guerre.

Avant d'opérer leur concentration sur les confins des départements de la Dordogne et de la Corrèze, les deux corps d'armée auront exécuté chacun pour son compte des manœuvres de division et de corps d'armée.

Nous donnerons en temps et lieux le compte-rendu de ces opérations, qui présenteront un vif intérêt, tant à cause des effectifs considérables mobilisés que de la personnalité des officiers généraux placés à leur tête. Le 17<sup>e</sup> corps d'armée est commandé par le général de division Fabre, grand-officier de la Légion d'honneur.

Il a pour chef d'état-major le colonel d'infanterie breveté de la Brousse de Veyrazet, ses deux divisions ont à leur tête : la 33<sup>e</sup>, le général Vincendon, dont nous avons annoncé, il y a quelques jours, la promotion à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur ; la 34<sup>e</sup> le général Motas d'Estreux, ancien commandant de l'École spéciale militaire de St-Cyr et du 20<sup>e</sup> de ligne. Les quatre brigades d'infanterie du corps d'armée sont commandées par les généraux Duprat de la Roquette, ancien chef de bataillon au 20<sup>e</sup> de ligne ; Dessirier, Fabre et Gay de Taradel ; la 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie a à sa tête le général de Bellegarde ; la 17<sup>e</sup> brigade d'artillerie, le général Bouriat.

Si nous passons au 12<sup>e</sup> corps d'armée, nous trouvons comme commandant en chef le général de division de Poillou de Saint-Mars, grand officier de la Légion d'honneur, avec, pour chef d'état-major, le colonel d'artillerie breveté Humbert Droz.

Le général de Saint-Mars a, dans toute la France, la réputation de « Père du troupier. » Son activité s'étend à tout, aux sabots aussi bien qu'aux bicyclettes.

Dans un ordre du jour adressé, il y a quelques mois, aux troupes du 12<sup>e</sup> corps, le général en chef s'y montrait fervent admirateur de la pédale, pour laquelle « semble faite la jambe de l'homme, » et exprimait l'espoir que, tels des papillons, les bicyclistes voltigeraient sur le front et les flancs de l'armée, porteurs d'ordres de victoire.

On le voit, le commandant du 12<sup>e</sup> corps n'est

point rétrograde, et l'on ne peut que regretter que l'expérience des bicyclettes pliantes n'ait point été poursuivie dans les régiments sous ses ordres ; le capitaine Gérard eût trouvé dans le général de Saint-Mars un puissant protecteur.

Les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> divisions sont commandées par les généraux Sesmaisons et Guioth et les quatre brigades d'infanterie ont à leur tête les généraux du Chouchet, Altmayer, Brunet et Hraff.

Le général de Girardin commande la 12<sup>e</sup> brigade de cavalerie, le général Trône la 12<sup>e</sup> brigade d'artillerie.

Est-il besoin d'ajouter qu'à ces diverses unités viendront s'adjoindre des formations dites du temps de guerre, qui porteront l'effectif de chaque corps d'armée à près de trente mille hommes ?

Tous ceux qui ont accompli leur service militaire — et aujourd'hui, heureusement ils sont rares, les réfractaires — savent que la division d'infanterie du temps de guerre comprend, outre ses quatre régiments d'infanterie, des batteries d'artillerie, souvent un régiment de cavalerie, des sections de munitions, des troupes du génie, une ambulance, un convoi.

Le corps d'armée de guerre présente des éléments qui font la joie des populations traversées : la boulangerie de campagne, l'équipage de ponts, etc.

Quant au quartier-général d'armée, il est pourvu de voitures télégraphiques, d'une imprimerie de campagne, de voitures postales, souvent d'un ballon avec ses équipages aérostatiques, etc., etc. Ce sont ces diverses attractions qui seront réunies, à la mi-septembre, sur le terrain de Châteauneuf ou, plus exactement entre les villages de Champmillon.

Ajoutons que le lieu de la revue est situé à douze kilomètres environ d'Angoulême, que le chemin de fer de Jarnac a une station à Châteauneuf, et que cette ville de trois mille habitants se trouve elle-même à environ cinq kilomètres de l'endroit où, dans quelques semaines, on ira applaudir le défilé des troupes françaises.

\* \* \*

Les manœuvres de ces deux corps d'armée doivent avoir lieu dans la région des Charentes, au nord et à l'ouest d'Angoulême. Elles commenceront le 9 septembre prochain, sous le commandement en chef du général Caillot, inspecteur d'armée.

Les troupes d'infanterie et leurs annexes du 17<sup>e</sup> corps, qui partiront le 9 septembre, doivent voyager par voie ferrée avec leurs quartiers-généraux. Les autres troupes du même corps, telles que l'artillerie, la cavalerie, les services de santé et des ambulances, et tout ce qui en dépend, quitteront leur corps le mercredi 26 août courant, c'est-à-dire une quinzaine de jours avant l'infanterie.

Il est évident que plus elles sont éloignées du point de concentration des manœuvres, plus elles sont obligées de quitter leur point de départ à l'avance, puisqu'elles effectuent leur voyage par voie de terre.

Le 2<sup>e</sup> régiment de génie, en garnison à Montpellier, doit fournir quelques bataillons qui rejoindront les manœuvres par la voie la plus rapide, la voie ferrée.

La grande revue est fixée au 17 septembre ; elle sera passée dans les plaines de l'Angoumois, aux environs du chef-lieu de la Charente.

#### Le Tzar aux Manœuvres

Il est à peu près certain que le tzar Nicolas II assistera à cette grande revue avec plusieurs hauts personnages de l'armée russe.

#### Le logement des réservistes

A la dernière séance du conseil municipal, M. Guiraudies-Capdeville a demandé à M. le maire de communiquer au conseil le résultat obtenu par la commission chargée de désigner à l'autorité militaire un local pour les réservistes et les territoriaux.

M. le maire a fait connaître que cette administration se contentera, pour cette année, du logement offert par la municipalité et qui est l'école du Vieux-Palais.

#### Une bonne action

Dimanche soir, par le train de 10 heures 8, arrivait en gare de Cahors un malheureux cul-de-jatte, qui venait implorer la charité publique.

Ne connaissant pas la ville, il s'adressa pour demander le nom d'une auberge, à bas prix, au vagabond Périncou, bien connu des Cadurciens, qui rôdait aux abords de la gare.

Périncou lui indiqua l'auberge dite de la « Cour des Miracles, » située au faubourg Labarre. Sur sa demande si cette auberge était bien éloignée de la gare, Périncou lui répondit qu'elle est située à un kilomètre environ. Le malheureux est effrayé d'avoir à se traîner jusqu'à un point aussi éloigné. Ce que voyant, Périncou court chercher un charretton à la compagnie du gaz, y charge le malheureux et le transporte à destination, sans vouloir accepter aucune récompense, et va se coucher ensuite sous le pont de l'allée des Soupirs, son palais d'été.

Puisse cette bonne action lui être comptée lorsque pour la... cinquantième fois il comparait devant le tribunal correctionnel pour délits de vagabondage, tapage nocturne ou ivresse manifeste.

#### Récompenses honorifiques

Par arrêté ministériel du 12 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé aux instituteurs et aux institutrices du Lot, désignés ci-après, les récompenses honorifiques suivantes :

**Médailles d'argent.** — M. Bonaure, instituteur à Larroque-des-Arcs ; Mmes Jardel institutrice publique à Saillac ; Cournou, institutrice publique à Tauriac.

**Médailles de bronze.** — MM. Gambert, Blaise, instituteur à St-Denis-Martel ; Nouvelle, Alexandre, instituteur à St-Sauveur-la-Vallée ; Sabrié, Firmin, instituteur à Valrouffé ; Pons, Louis, instituteur à Espédaillac ; Mmes Delseriès, Elisabeth, institutrice à Cajarc ; Larraye, Marie, institutrice à Figeac ; Laborde, Marie, institutrice à Figeac.

**Mentions honorables.** — MM. Estardié, Denis, instituteur à Goujonnac ; Lavergne, instituteur à Gagnac ; Bouyssou, à Marminiac ; Boutary, instituteur à Cabrerets ; Rustang, instituteur à St-Pierre-Toirac ; Menauge, instituteur à Lalbenque ; Lacam, instituteur à St-Laurent-les-Tours ; Bennet, Jacques-Louis, instituteur à St-Clair ; Mlle Lacaze, institutrice à St-Clair ; Mmes Pons, institutrice à Mercuès ; Laguarriue institutrice au Bourg.

#### La chasse dans le Lot

Les chasseurs de l'arrondissement de Cahors viennent d'adresser à M. le ministre de l'intérieur la pétition ci-après :

« Les soussignés, chasseurs de l'arrondissement de Cahors, viennent vous prier avec instance de rapprocher la date d'ouverture de la chasse, qui est fixée, pour le Lot, au 30 août prochain.

» De tout temps, la chasse s'est ouverte dans notre département huit jours après l'époque assignée au Tarn-et-Garonne, dont il est limitrophe.

» Cette mesure n'offre, du reste, aucun inconvénient.

» Les récoltes étant, à l'heure actuelle, levées pour la plupart, le fait de prolonger la clôture équivaut à favoriser uniquement le braconnage, qui se pratique chez nous avec un acharnement inouï.

» D'ailleurs, sous le ministère de l'honorable M. Dupuy, votre prédécesseur, la chasse dans le Lot s'est ouverte, durant deux années, en même temps que dans la deuxième zone, c'est-à-dire le 15 août.

» En conséquence, les chasseurs soussignés vous seront reconnaissants de classer le Lot dans la catégorie des départements où la clôture prend fin le 23 août exclusivement... »

(Suivent les signatures.)

#### Arrêté préfectoral sur la chasse

En transmettant aux maires l'arrêté qu'il vient de prendre au sujet de l'ouverture de la chasse, M. le préfet recommande aux chefs de municipalité de veiller à la répression du braconnage et du recel du gibier.

Il les invite à faire visiter inopinément les hôtels par les agents communaux, afin de prévenir la fraude qui se pratique partout et, nous devons l'ajouter, surtout à Cahors.

#### Empoisonnement par les Champignons

La famille Delsol, rue Mascoutou, composée de deux époux et d'une fillette, est dans un état qui inspire les plus vives inquiétudes, à la suite d'un empoisonnement par des champignons vénéneux.

Le docteur Clary a donné les premiers soins aux malades, qui restent toujours alités, se plaignant de violentes douleurs à la tête et aux entrailles.

#### Gourdon

Le nouveau bâtiment destiné au service de notre caisse d'épargne vient d'être reçu provisoirement par le conseil des directeurs, qui, par sa décision impose à l'entrepreneur quelques conditions importantes, notamment certains travaux de parachèvement.

Il est à présumer que cette construction, fort élégante d'ailleurs, pourra être définitivement reçue et affectée à sa destination dans les premiers jours d'octobre.

#### Temps probable jusqu'au 23 août 1896

Les violents orages qui, depuis de longs jours, se manifestent à travers la France, mais plus spécialement sur les contrées du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Nord-Est, ne tendent pas encore à dévier de leur trajectoire et à perdre de leur intensité.

Ce sont toujours des vents directs du Sud et du Nord qui, en tournoyant vers l'Est, se concentrent sur nos régions notamment sur celle des versants océaniques et du Nord-rhodanien et qui, par leurs grands écarts de température, y causent de graves orages avec de violents effets de foudre, pluies torrentielles et chutes de grêle.

Ces troubles atmosphériques, accompagnés de baisses thermiques très singulières vers les derniers jours, sont encore probables vers les 7-9, et aux environs du 12 et du 16. Quelques chutes de neige sur les hautes montagnes. — Amélioration. — Pluies, moins étendues et bien moins fortes, entre les 19-21.

#### Mauroux

La foire n'a pas été importante. Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires, mais peu d'affaires. Les porcs de lait se vendaient de 15 à 22 fr. l'un. Les moutons gras de 0 70 à 0 75 le kilo. Les poules de 3 fr. 50 à 5 fr. 50 la paire. Les lapins de 0 fr. 25 à 0 30 la livre. Les œufs 0 fr. 45 la douzaine.

#### Les expéditions contre remboursement par chemin de fer

Par une circulaire adressée aux Compagnies des chemins de fer, le ministre des travaux publics demande que le paiement des sommes qui suivent les expéditions à titre de remboursement puisse être effectué non-seulement par la gare expéditrice, mais par une gare quelconque du réseau français.

Dans ce cas l'avis d'encaissement serait dirigé sur la gare qui devrait payer le remboursement, par l'intermédiaire de la gare qui a expédié la marchandise avec une taxation de parcours.

Cette mesure, depuis longtemps réclamée par le commerce, procurerait aux Compagnies un supplément de recettes.

#### ÉCHEC A DEIBLER

Sous ce titre, Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* :

Je ne sais si M. Félix Faure est très acclamé dans l'Ouest, mais il est à cette heure fortement conspu dans le Midi. Le motif de cette exaspération serait la grâce qu'il a cru devoir signer en faveur d'une espèce de Jean Hiroux, nommé Longueville, condamné une première fois à mort, puis, après cassation, recondamné à la même peine pour l'assassinat de deux vieillards et d'une enfant de trois ans : ce triple crime ayant été agrémenté d'un incendie destiné à faire disparaître les cadavres des victimes.

Nous ne ferons jamais à un chef d'Etat le reproche d'avoir enrayé le couperet près de trancher une tête ; cependant, c'est à la condition que, l'auteur d'un triple assassinat et d'un incendie ayant eu la vie sauve, tout criminel qui n'aura pas dépassé ce chiffre bénéficiera de la même commutation.

Les journaux de Montauban publient une pétition demandant à M. Félix Faure de revenir sur sa décision à l'égard de l'assassin Longueville, et de laisser la justice suivre son cours.

#### Escompte et Recouvrements

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'**Escompte et Recouvrements**, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

## GOUTEZ

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

## A LA BOULLE D'OR

**H. FABRE**  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**  
10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

L'EXTRAIT de VIANDE **LIEBIG**  
est INDISPENSABLE dans  
**TOUTE BONNE CUISINE**  
pour améliorer  
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

Étude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué, successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU

Place du Palais de Justice, 7, à Cahors

# VENTE

## Sur Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, **EN TROIS LOTS**, de divers immeubles situés sur la commune de Frayssinet-le-Gélat, canton de Cazals, arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le Vendredi DIX-HUIT SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire, d'un jugement rendu, par défaut, par le tribunal de commerce d'Agen, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de M<sup>e</sup> BROUSSE, huissier à Puy-l'Evêque, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 157, numéros 2 et 3.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le cinq août mil huit cent quatre-vingt-seize, lequel a donné acte à M<sup>e</sup> SAUTET, avoué, de sa lecture et publication du cahier des charges et a fixé la date de la vente.

Et à la requête de la Société des Engrais Agenais, ancienne maison MAILLE, agissant, poursuites et diligences de son Directeur, Monsieur H. DE FRANCLIEU, demeurant au siège social, sis à Agen, boulevard Sylvain Dumon, ayant M<sup>e</sup> Camille SAUTET pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence, ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Monsieur Jean SOUILLAC, propriétaire et marchand d'engrais domicilié à Frayssinet-le-Gélat.

2<sup>o</sup> Monsieur Bernard SÉGUY, agent général d'assurances, domicilié à Cahors, pris en qualité de syndic de la faillite dudit Jean SOUILLAC.

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le vendredi dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente, sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchéris-

seur, en trois lots des biens immeubles dont la désignation suit :

### Désignation

**DES BIENS SAISIS**  
Telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie sus visé.

#### Article un

Une maison d'habitation, sise dans l'enceinte du bourg de Frayssinet-le-Gélat, dont le sol figure au cadastre de cette commune, propriétés non bâties, sous le numéro 918 de la section D du plan, pour une superficie, sol et patus, de deux ares quarante centiares et un revenu net de un franc quarante-quatre centimes, première classe, et à celle des propriétés bâties, par erreur, sous le numéro 919 de la même section D du plan pour un revenu net de soixante-quinze francs, troisième classe.

Cette maison, bâtie en pierre, couverte en tuiles creuses et au-dessus de laquelle apparaissent deux tuyaux de cheminée, se compose d'un rez-de-chaussée, servant de caves ou granges, d'un premier étage, servant d'habitation et d'un grenier correspondant sur le toit ; elle offre sa principale façade au couchant, donnant sur un chemin vicinal de grande communication traversant Frayssinet, et elle est percée sur cette façade de sa porte d'entrée principale à deux ouvrants, fermant à clef, avec imposte au-dessus et de deux grands portails, un de chaque côté de la porte, fermant au verrou à l'intérieur ; au premier étage une fenêtre au-dessus de la porte garnie de vitrages et contrevents, et de deux grandes portes-fenêtres, une au-dessus de chaque portail, garnies chacune de portes à vitres et de contrevents extérieurs, éclairant l'intérieur ; trois lucarnes donnant du jour au grenier.

La façade opposée donne sur une

petite basse-cour, dont le sol est au niveau du premier étage ; cette façade est percée de deux portes d'entrée et de deux fenêtres, ainsi que de trois lucarnes qui donnent du jour au grenier.

#### Article deux

Un jardin faisant suite à la basse-cour, mais en exhaussement, où l'on parvient par un escalier en pierres, de six degrés ; ce jardin clos de murs de trois côtés, figure audit cadastre sous le numéro 919 de la même section D du plan, pour une superficie de quatre ares cinquante centiares et un revenu net de deux francs soixante-dix centimes, première classe.

La maison et le jardin ci-dessus frontent dans leur ensemble, du nord, avec maison et jardin ayant appartenu à la famille Vaysses, aujourd'hui à Cosse ; du levant, terre du même ; du midi, avec maison et jardin de Soulayrès et du couchant, avec le chemin vicinal de grande communication traversant Frayssinet.

#### Article trois

Une pâture située au lieu dit Le Prince, figurant audit cadastre sous le numéro 1186 de la même section D du plan, pour une contenance de neuf ares quarante centiares et un revenu net de quatre-vingt-quatorze centimes, première classe.

#### Article quatre

Une terre attenante au même lieu, figurant audit cadastre sous le numéro 1187 de la même section D du plan, pour une contenance de un hectare, quarante-six ares et un revenu net de quinze francs quatre-vingt-sept centimes, troisième, quatrième et cinquième classes.

#### Article cinq

Une grange et les patus en dépendant, sise au même lieu et figurant audit cadastre sous le numéro 1188 de la même section D du plan, pour une superficie de quatre ares vingt centiares et un revenu net de deux francs cinquante-deux centimes, première classe.

Cette grange est bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses, est per-

cée d'un grand portail à deux ouvrants sur sa façade sud-est et d'une porte ordinaire sur sa façade nord-ouest, elle tient de toutes parts aux propriétés de Souillac.

#### Article six

Une vigne perdue attenante et au même lieu dit, figurant audit cadastre sous le numéro 1189 de la même section D du plan, pour une contenance de cinq ares vingt centiares et un revenu net de vingt centimes, troisième classe.

#### Article sept.

Une autre vigne perdue, encore attenante et au même lieu, figurant audit cadastre sous le numéro 1190 de la même section D du plan, pour une contenance de quarante ares quarante centiares et un revenu net de huit francs quarante-cinq centimes, première et deuxième classes.

Tous les numéros ci-dessus sont attenants et contigus et forment un bloc ayant l'apparence d'une bonne culture, on y remarque à quelques trente mètres du Midi de la grange un pigeonnier de forme ronde, bâti en pierres, couvert en tiple, pourvu d'une porte au Levant, fermant à clef, et un peu plus loin deux petites constructions en pierres et tiple à usage de séchoir et poulailler.

#### Article huit.

Un bois pins, situé au même lieu dit Le Prince, figurant audit cadastre sous le numéro 1210 de la même section D du plan, pour une contenance de treize ares et un revenu net de quatre-vingt-onze centiares, deuxième classe.

#### Article neuf

Une terre, attenante et au même lieu dit, figurant audit cadastre sous le numéro 1211 de la même section D du plan, pour une contenance de un hectare, soixante-dix-huit ares, vingt centiares et un revenu net de douze francs quatre-vingt-quatorze centimes, quatrième et cinquième classes.

#### Article dix.

Un bois, attenante et au même lieu dit, figurant audit cadastre sous le numéro 1212 de la même section

D du plan, pour une contenance de onze ares, soixante-dix centiares et un revenu net de quarante-sept centimes, quatrième classe.

Ces trois numéros sont contigus et forment un bloc qui n'est séparé du précédent que par un chemin de service.

#### Article onze.

Un bois, situé au lieu dit Pech Lagarde, figurant audit cadastre sous le numéro 1207 de la même section D du plan, pour une contenance de cinquante-neuf ares, soixante centiares et un revenu net de trois francs vingt-cinq centimes, troisième et quatrième classes.

#### Article douze.

Un bois pins, situé au même lieu dit Pech Lagarde, figurant audit cadastre sous le numéro 1242 de la même section D du plan, pour une contenance de huit ares soixante centiares et d'un revenu net de cinquante-un centimes, deuxième et troisième classes.

#### Article treize.

Une terre, attenante et au même lieu dit Pech Lagarde, figurant audit cadastre sous le numéro 1243 de la même section D du plan, pour une contenance de quarante-trois ares et un revenu net de deux francs trente-trois centimes, quatrième et cinquième classes.

#### Article quatorze.

Une terre, située au lieu dit Les Coupets Ronds, figurant audit cadastre sous le numéro 1127 de la même section D du plan, pour une contenance de quatre-vingt-onze ares cinquante-centiares et un revenu net de huit francs vingt-quatre centimes, quatrième classe.

#### Article quinze.

Une autre terre, attenante et au même lieu dit Les Coupets Ronds, figurant audit cadastre sous le numéro 1128 de la même section D du plan, pour une contenance de soixante-quatorze ares et un revenu net de six francs soixante-six centimes, quatrième classe.

Ces deux terres sont attenantes et contigus et aboutissent à un chemin de service.

Article seize.

Une châtaigneraie, située au lieu dit Lacombe Nègre, figurant audit cadastre sous le numéro 661 de la section F du plan, pour une contenance de onze ares cinquante centiares et un revenu net de quarante-six centimes, quatrième classe.

Article dix-sept.

Un bois, appartenant et au même lieu dit Lacombe Nègre, figurant audit cadastre sous le numéro 662 de la même section F du plan, pour une contenance de quatorze ares vingt centiares et un revenu net de cinquante-sept centimes, quatrième classe.

FORMATION DES LOTS ET MISES A PRIX

Tous les biens immeubles ci-

dessus désignés seront mis en vente en trois lots composés comme suit :

PREMIER LOT

Le premier lot se composera des articles trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize et dix-sept de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, 750 fr. ci.....

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se composera des articles un et deux de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, 750 fr. ci.....

TROISIÈME LOT

Le troisième lot se composera des articles quatorze et quinze de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cent cinquante 550 fr. francs, ci.....

Total..... 2,050 fr.

BLOTTEMENT DES LOTS

Conformément à un jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du cinq août mil huit cent quatre-vingt-seize, statuant sur un dire inséré au cahier des charges, les trois lots ci-dessus, après adjudica-

tions partielles seront blottés et remis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix obtenue par les adjudications partielles réunies, pour être adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur. Si aucune enchère ne survient sur le montant des lots ainsi réunis, les adjudications partielles produiront tout leur effet et deviendront définitives.

Le tout en sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le treize août mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'Avoué poursuivant :

Signé :

Camille SAUTET

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-seize, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

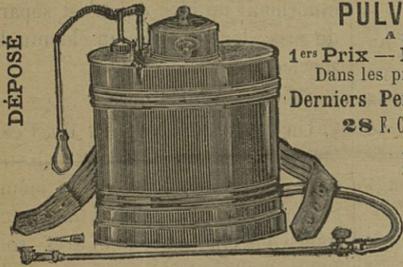
Le Receveur,

Signé : CAPMAS.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Même les Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites sur Cor. et P.

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Fortes des forces — Langueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**  
Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852  
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESSEUR  
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux  
LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année  
PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit  
Vente, Location, Échange, Accords, Réparations  
Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement  
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

25 ANS DE SUCCÈS.  
**MAISON DE CONFIANCE**  
POUR LA POSE DES DENTS  
Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

**Vignes Américaines**  
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT  
PAR MILLIONS de plants à la vente  
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

Le propriétaire-gérant : LAYZOU.



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id. n° 1 id. 450 fr. — —
id. n° 2 325 fr. — —	id. n° 2 id. 375 fr. — —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.